

**ANNEXE 3**  
à la lettre en date du 11 décembre 2009  
relative à l'organisation de vide-greniers par les associations  
[FscqP-2009-21c fdvidgrenmairA3]  
**Vide-greniers et développement durable**

## La nature des vide-greniers

Les vide-greniers des associations de quartiers couvrent généralement les trois composantes du développement durable tout en faisant appel à la *participation des habitants* très majoritairement présents dans ces manifestations:

Sous l'**aspect économique** : un vide-greniers en effet est un marché puisqu'il constitue une manifestation où des vendeurs rencontrent des acheteurs. Mais c'est un marché qui présente des caractéristiques originales :

- Il s'agit d'un marché occasionnel, non permanent ;
- Les lieux utilisés sont généralement des espaces publics soumis à autorisation d'occupation temporaire;
- Les objets sont d'occasion et uniques dans leur catégorie ;
- Les vendeurs sont essentiellement des particuliers et cette activité est occasionnelle ;
- Les acheteurs sont également des particuliers sauf dans la première heure où les professionnels font des recherches ;
- Le prix des objets est généralement faible mais la charge affective plutôt forte;
- La négociation directe, le marchandage est systématique car faisant partie du « jeu » ;
- Les bénéfices financent des activités des associations organisatrices ;
- Le cycle de vie des objets est mis en valeur (obsolescence « personnelle », utilité changeante en fonction de l'âge, du lieu, des situations...) ;
- Une synergie avec le marché dominical de Bourrec qui a lieu le dimanche matin se réalise par le passage des chalands pour Pessac-Bourg, avec les commerçants ouverts pour la circonstance à l'occasion de Brocarts à Toctoucau... ;
- Initiation pratique au marché (rareté, valeur résiduelle, prix d'occasion, marchandage...)

A Pessac les vide-greniers organisés ont un **caractère social affirmé** :

- Une association humanitaire de Pessac peut être systématiquement invitée gracieusement ;
- Une partie des bénéfices d'une manifestation peut être versée à des associations de solidarité ;
- Le développement du lien social par la rencontre entre les habitants est un objectif majeur qui a reçu les encouragements de la Ville dans un passé récent;
- Cette animation bénéficie aux commerçants permanents ;
- La place du quartier retrouve ainsi sa principale vocation de lieu d'échanges et de convivialité ;
- Le plaisir de chiner ou simplement de regarder, de « visiter » le vide-greniers comme on lèche des vitrines mais ce sont des habitants qui entrent en contact directement;

- L'attractivité de ces manifestations dépasse largement le cadre communal :
  - Les vide-greniers organisés sur une commune attirent des visiteurs locaux mais aussi des visiteurs extérieurs et donc favorisent des *échanges humains* qui dépassent les « frontières » administratives;
  - Le législateur a finalement renoncé à fixer des limites territoriales artificielles à ces échanges fondées sur une sorte de « nationalisme » communal générateur de fortes inégalités entre des territoires qui seraient alors renfermés sur eux-mêmes.
- Le prix de la participation des exposants permet pour certains (comme le Bourg) de leur offrir un « petit déjeuner » d'accueil, pour d'autres de couvrir divers frais dont la publicité et surtout pour tous *de fournir des moyens à l'association de quartier pour réaliser des activités gratuites en faveur des habitants* ;
- Le prix réduit des objets facilite leur accès au plus grand nombre ;
- L'urgence sociale actuelle se manifeste par des ventes d'objets personnels pour avoir un peu d'argent frais et par des achats à petit prix sans intermédiaire d'objets usuels.

Sur le **plan environnemental** également les vide-greniers sont bénéfiques :

- recyclage des objets : l'objet a une nouvelle vie avec son nouveau propriétaire ;
- économies de matières premières puisqu'il ne faut pas produire un nouvel objet ;
- diminution des déchets l'objet ne terminant pas sa vie au rebut ;
- l'étal rudimentaire de vente (par terre ou avec une table sur tréteaux généralement fournie par la commune) ne nécessite pas de moyens fixes ;
- l'espace de vente en plein air évite de coûteuses constructions ;
- le lieu public qui accueille généralement ces manifestations retrouve sa destination initiale de convivialité.

**L'organisation des vide-greniers par les syndicats et comités de quartier repose bien sur les trois composantes du développement durable :**

- Economique ;
- Environnementale ;
- Sociale.

Les participants (exposants ou visiteurs) sollicités sont presque exclusivement composés de particuliers habitant :

- Le quartier ;
- La ville ;
- La communauté urbaine ;
- L'aire métropolitaine.

Les municipalités, conscientes de la nature des vide-greniers reposant simultanément sur les trois piliers du développement durable solidarisés par la participation directe essentielle des habitants et en toute intelligence avec leurs associations - comme à Pessac avec les syndicats et comités de quartiers -, ont soutenu voire encouragé jusqu'alors l'organisation de vide-greniers sur leur commune. L'évolution de la réglementation des vide-greniers ne peut pas fondamentalement justifier un changement d'attitude avec les associations dans ce domaine si ce n'est, au contraire, en renforçant l'appui municipal vers une animation créatrice de lien social entrant dans la vocation des syndicats et comités de quartier.